

# 5 | BMCA Brès + Mariolle et Chercheurs Associés

EST D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN CE QUI  
REND OBSOLÈTES BANLIEUE ET  
PÉRIURBAIN

**Le saut d'échelle institutionnelle que représente la mise en oeuvre de la Métropole du Grand Paris ne fait que prendre (enfin!) acte d'une extension ancienne et toujours plus importante des pratiques des populations et des interdépendances de toutes natures (économiques, culturelles, fonctionnelles,...), bien au-delà des limites de Paris héritées de plus d'un siècle.**

**Cette nouvelle échelle impose un changement de paradigme et de représentation du « vivre en métropole » avec l'ambition d'une Métropole à la fois solidaire et interdépendante qui rende définitivement obsolète les termes de banlieue et de périurbain. Est alors considéré d'« intérêt métropolitain » ce qui contribue à mettre à niveau de cette ambition le territoire du Grand Paris dans son ensemble ainsi que les interfaces à toutes les échelles que dessine son système de relations (Région, France et International).**

**En s'en tenant aux domaines de compétence et d'intervention de l'architecture, de l'aménagement et de l'urbanisme, les propositions s'appuient sur des lieux et des dispositifs de projet qui favorisent l'inscription spatiale dans le système métropolitain des territoires et de leur population qui en sont aujourd'hui exclues : les quartiers en dehors des périmètres d'influence du réseau ferré de transports en commun (actuel et futur), et en particulier les quartiers prioritaires à forte proportion de jeunes de 15 à 25 ans, principaux acteurs de la Métropole de demain.**

#### UN CONSTAT : UN SAUT D'ÉCHELLE INSTITUTIONNELLE MAIS UN PÉRIMÈTRE TOUJOURS EN DECALAGE AVEC LA REALITE DES PRATIQUES ET DES REPRESENTATIONS

Au plan spatial, la Métropole du Grand Paris représente avant tout un saut d'échelle, à la fois plus étendue et renouvelée, ou retrouvée (le département de la Seine). Son périmètre ne fait que prendre (enfin!) acte d'une extension ancienne et toujours plus importante des pratiques des populations et des interdépendances de toutes natures (économiques, culturelles, fonctionnelles,...), bien au-delà des limites de Paris héritées de plus d'un siècle. Son futur périmètre restera cependant toujours en deçà des pratiques et des représentations des actifs et des habitants qui vivent et voient plus loin.

Rappelons que la première Commission d'extension du Grand Paris a été mise en place en 1911, tandis que la « marée pavillonnaire » qui a submergé les couronnes de Paris au début du XXème siècle faisait que, dès 1930, la population de la banlieue dépassait en nombre celle de Paris intramuros. Demain, une situation similaire va se reproduire avec 6 millions de (grands) parisiens vivant dans les limites de la MGP et 6 millions, au moins, «à l'extérieur», en ne prenant en compte que le périmètre régional. On peut aussi considérer que 44 % des habitants des départements de première couronne et 72 % de ceux de la grande couronne, se trouveront encore à plus de 1 km d'une gare (sur la base de la population actuelle et du réseau de transport incluant le Métro GPE).

Cette nouvelle échelle est à inscrire dans l'espace, les pratiques et l'imaginaire des populations de la Métropole, résidentes et de passage (touristes, migrants,...) ; également dans le fonctionnement et la gestion de son territoire.

## UNE AMBITION : UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE ET INTERDÉPENDANTE

### *Le nouveau paradigme du « vivre métropolitain »*

Cette nouvelle échelle impose un changement de paradigme et de représentation du « vivre métropolitain » avec l'ambition d'une Métropole à la fois solidaire et interdépendante, accueillante et ouverte, qui rende définitivement obsolète le terme de banlieue (comme le Paris d'Hausmann a relégué les faubourgs dans l'histoire), de couronnes et de périurbain, et l'opposition entre centre et périphérie.

A la différence d'une vision hiérarchique et emboîtée de l'intérêt métropolitain qui serait basée sur une échelle d'attractivité (ou de rayonnement) et qui distinguerait ce qui est de portée locale, métropolitaine, nationale, internationale, il s'agit de considérer d'intérêt métropolitain ce qui contribue à mettre à niveau de cette ambition le territoire du grand Paris dans son ensemble ainsi que ses interfaces que définit son système d'interdépendance à toutes les échelles (région, France et international).

### *Priorité aux territoires et aux populations aujourd'hui exclus du système métropolitain.*

La solidarité territoriale représente ainsi le préalable à l'édification d'une métropole écologique post- Kyoto. Elle ne se construira qu'à partir d'une véritable dynamique démocratique et d'une mise en partage de certains objectifs : valoriser le déjà-là, transformer le local et l'ouvrir au métropolitain, palier à l'isolement de certains territoires, assurer l'équité spatiale,...

Dans cette perspective, et de manière plus spécifique pour notre équipe, est d'intérêt métropolitain ce qui permet de mettre en situation de vivre pleinement la Métropole, notamment de tirer parti de ses ressources, les populations qui se trouvent actuellement exclues de son système au plan social et spatial: inclusion spatiale au plan de l'accessibilité interne et externe; inclusion sociale des jeunes, principaux acteurs de la Métropole à venir.

En premier lieu, les « écarts » intérieurs, c'est-à-dire les espaces situés en dehors des zones d'influence des réseaux lourds de transport collectif, les « zones grises » délaissées des périmètres d'accessibilité à partir des gares et stations RER et Métro ; également, les espaces d'interface par rapport à l'accessibilité externe ; ceux qui assurent la mise en relations de la Métropole institutionnelle avec les autres territoires dans un rapport d'interdépendance à toutes les échelles.

## UN PROCESSUS DE CO-CONSTRUCTION QUI IMPLIQUE LES JEUNES

### *La MGP garante de la co-construction du projet métropolitain*

La mise en situation métropolitaine de ces populations et leur implication dans sa dynamique induisent une démarche complexe mobilisant plusieurs échelles et de nombreux acteurs, ce qui fonde et justifie l'intervention de la MGP. Elle est ainsi appelée à jouer localement un rôle de facilitateur et de garant dans la mise en place de démarches de co-construction du projet métropolitain.

Face à une société française en crise démocratique - qui se rajoute aux crises économique, environnementale et sociale – le processus de création de

la Métropole du Grand Paris devrait permettre la mise en place d'une biorégion urbaine européenne, à l'exemple des biorégions italiennes promues par Alberto Magnaghi.

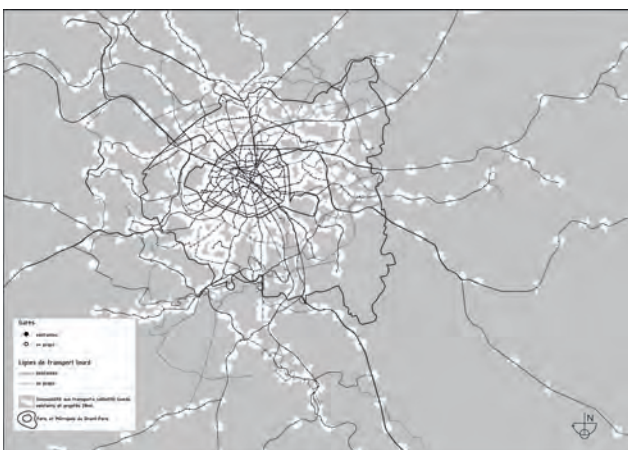
La mise en oeuvre de la MGP offre en effet l'opportunité de concevoir un territoire plus collectif, plus partagé. Le renouvellement des formes de débats et des modes de représentation qu'elle peut ainsi susciter permettra d'innover dans les propositions, d'inventer des alternatives de fabrication du projet métropolitain qui valorisent les systèmes d'échanges, le respect des grands équilibres écologiques, certaines formes de coopération entre les populations.

Il s'agit en même temps de réfléchir en termes de réciprocité entre Métropole, collectivités et société civile. L'intérêt métropolitain ne doit pas signifier pour les acteurs de tous ordres d'être assujettis à une gestion centralisée, mais d'être liés au respect d'engagements partagés de type « contrat de réciprocité » ou « charte », définis à partir de l'idée que l'on se fait de l'intérêt commun dans le contexte d'une métropole écologique, innovante et créative.

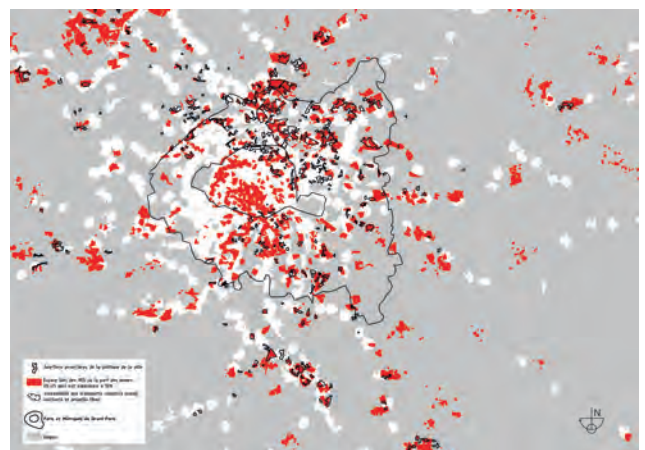
*La métropole de demain par les jeunes d'aujourd'hui.*

L'ambition d'une métropole solidaire sera atteinte à la condition prioritaire que les jeunes participent au processus de sa construction. Leur implication dans les enjeux climatiques et environnementaux est en effet déterminante si l'on veut mettre en place des processus et des projets sur le long terme.

Ces jeunes franciliens de 16 à 24 ans représentent en 2014 près plus d'un million d'habitants, soit 1 sur 12, et 12 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Ils sont à considérer comme les principaux acteurs de la métropole de demain.

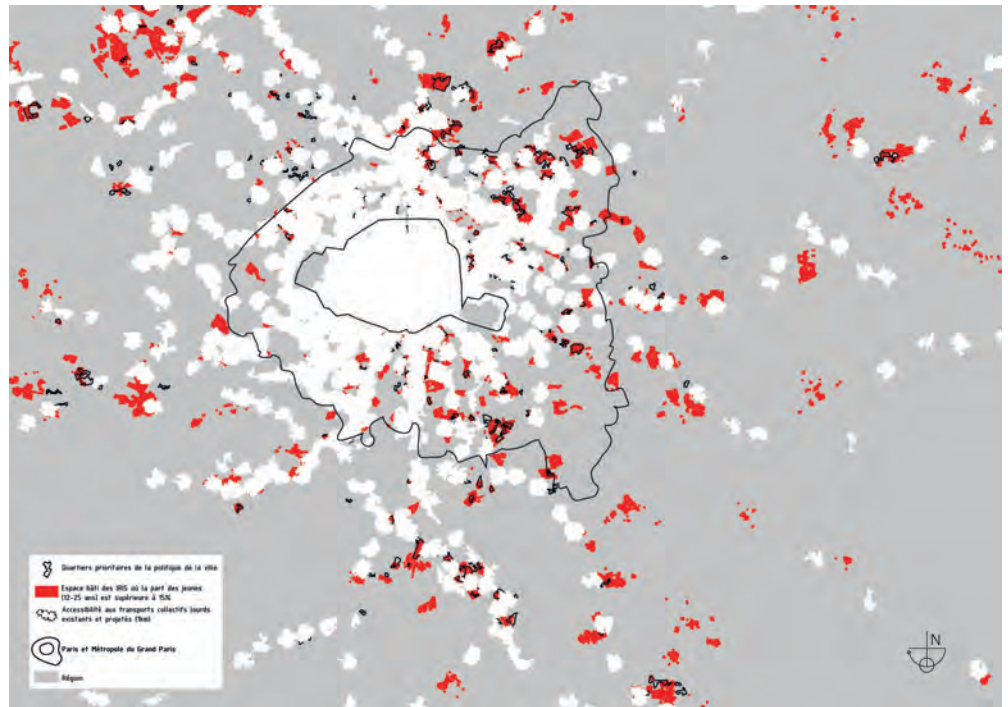


**Figure A : Zones « grises » de l'accessibilité TC(transports lourds ferrés y compris MGPE)**



**Figure B : Quartiers « prioritaires » + IRIS avec part de jeunes>15%.**

## TERRITOIRES A L'ECART



**Figure C : Quartiers «piroritaires» + IRIS avec part de jeunes > 15% situé à plus d'un km d'un transport lourd**

Cette définition spécifique de l'intérêt métropolitain permet de faire émerger des territoires de projet dont l'inclusion dans la dynamique métropolitaine apparaît prioritaire ; ceux qui ne le sont pas encore mais qui devraient l'être dans un objectif d'équité territoriale.

Parmi ces territoires, la priorité doit aller aux secteurs dont les populations risquent d'être mises en marge de la métropole de plusieurs manières: «écarts» situés hors des périmètres d'accessibilité aux réseaux ferrés, faisant l'objet d'opération de renouvellement urbain et/ou dont la population comporte une forte proportion de jeunes (15-25 ans). Sans surprise, les secteurs répondant à ces trois critères se situent très majoritairement à l'Est du territoire de la MGP, principalement au Nord-Est et au Sud-Est (voir carte ci-contre).

Plusieurs dispositifs à la fois spatiaux et de fabrication du projet sont à même de faciliter cette mise en situation métropolitaine comme des « hauts-lieux » qui ont émergé à partir d’initiatives locales et dont le potentiel d’attractivité est extra-communal. Le 6 B, situé à Saint-Denis, est un bon exemple d’une centralité locale et ouverte sur la Métropole. Sa réussite ne réside pas tant dans le regroupement d’acteurs de la « classe créative » qui ont décidé d’occuper un même immeuble en déshérence. Son originalité se situe plutôt dans son programme, dans le fait qu’il a été décidé collectivement de réserver un nombre important d’espaces communs ouverts sur la ville et d’y organiser des événements dont l’attractivité est aujourd’hui métropolitaine.

Ces hauts-lieux d’intérêt métropolitain doivent pouvoir s’articuler avec des espaces d’interface qui assurent la mise en relations de la Métropole avec les autres territoires: les nouvelles « portes » de la Métropole institutionnelle (Nadine Cattan), dont les futures gares du MGPE font partie, doivent assurer une ouverture à tous ces territoires à l’écart et faciliter l’accès des populations aux ressources métropolitaines. Les gares doivent s’accompagner d’un système de relais, d’interfaçage métropolitain au sein et au-delà des limites de la métropole institutionnelle.



Figure D : les « écarts » métropolitains